

Bienne

Autor(en): **Steullet, A.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

handicap, ne peuvent s'intégrer dans le circuit économique et leur donner la possibilité d'acquiescer, dans les ateliers d'occupation, une activité professionnelle en rapport avec leurs capacités. Et pour les élèves dont les moyens s'y prêtent, acquiescer une formation professionnelle qui favorisera leur intégration, soit dans l'économie privée, soit dans des ateliers protégés.

Toute une gerbe de projets

Fidèle à ses attributions, le Centre de Liaison a décidé de réunir deux fois l'an les présidentes des associations pour être mis au courant de leurs activités, informé de leurs plans de travail, les renseigner aussi sur ce qu'il entreprend au niveau cantonal et, dans la mesure du possible, coordonner leur travail afin d'éviter des pertes de temps et d'énergie.

Lors d'une première rencontre de ce type, fin septembre, la priorité revint à la préparation d'une étude ordonnée et bien conçue du projet de nouvelle Constitution fédérale. Me Schaer-Robert, conviée pour ce débat, insista sur l'importance d'une participation active de l'ensemble des citoyens à une prise de position qui implique l'examen approfondi du sujet. La commission juridique du Centre aura charge d'élaborer un canevas de questions préliminaires pour les associations, en prévision de la conférence de Me Jean-François Aubert, appelé par le Centre à traiter ce sujet en conférence publique, à Neuchâtel. Ces questions auront pour objet de centrer le débat qui suivra l'exposé du conférencier sur les points essentiels afin d'éviter des discussions fastidieuses, car un thème aussi vaste ne se prête à l'étude qu'avec méthode. Les associations auront ici un excellent stimulant pour parfaire l'instruction civique de leurs membres. Une étude comparative de l'ancienne constitution et du projet — qui n'est en réalité qu'une proposition — sera à la base de ce travail. Les associations auront à répondre aux questionnaires du Centre jusqu'au 31 mars 1979.

Les 4 et 5 mai, le Centre recevra à Neuchâtel l'assemblée annuelle de l'Alliance de sociétés féminines suisses. Il invite les associations à collaborer activement à la préparation de ces deux journées par des initiatives originales.

Le Centre soutient moralement et pratiquement l'enquête courageuse lancée dans le canton par Mme A. Ketterer, de Neuchâtel, concernant les examens gynécologiques pour le dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de l'utérus, dont les résultats seront transmis au Dr. Mean, président de la Ligue neuchâteloise contre le cancer. Sur plusieurs milliers d'exemplaires envoyés, quelque trois cents sont déjà rentrés avec des réponses au 99 % positives.

L'ADF neuchâteloise se félicite de la nomination de Mme Michèle Jaccard, animatrice du groupe de Neuchâtel, au Comité central de l'ADF suisse auquel elle collabore déjà avec grand intérêt. Une conférence de Mme Egli-Delafontaine, présidente de l'ADF suisse, pour novembre, à Neuchâtel, et un cours d'éducation civique de trois soirs, organisé avec l'Université Populaire Neuchâteloise (UPN) sont au programme du bas du canton, tandis que celui des Montagnes envisage la reprise de ses consultations juridiques gratuites et une Table ronde sur l'union libre.

Les Consommatrices des groupes du littoral resserrent leur collaboration avec l'UPN et l'Ecole des Parents en lançant un cours de trois leçons sur l'analyse de la publicité qui sera donné par Mmes Yvette Jaggi, Janine Chassot et Nicole Gigon, de la FRC. A La Chaux-de-Fonds, où l'exposition Modhac s'ouvre le 29 septembre, les consommatrices neuchâteloises auront leur stand; on pourra y signer l'initiative populaire de la FRC pour rétablir une surveillance partielle des prix et se renseigner sur les nombreuses actions qu'entreprend la dynamique FRC. De plus, le groupe de La Chaux-de-Fonds a mis sur pied, en collaboration avec l'UPN, pour janvier et février, un cours de trois leçons sur les informations économiques qui sera donné par Mme Yvette Jaggi.

Les Soroptimistes, le Lyceum, la Société d'utilité publique, aussi représentés à cette première rencontre, donnèrent un rapide aperçu de leurs activités passées et futures.

Jenny Humbert-Droz

Vaud

Initiative législative

Le député Jean-Claude Chappuis a déposé une initiative législative au sujet de l'interruption de grossesse; il demande que «le canton de Vaud propose aux Chambres fédérales l'introduction dans la législation fédérale d'une disposition autorisant les cantons à légiférer en matière d'interruption de grossesse». Le Conseil d'Etat a chargé une commission d'examiner cette initiative.

LA FONDATION MADELEINE MORET cherche pour la Maison de la Femme à Lausanne

une résidente ou un couple résident

Tenue de la maison, organisation et accueil selon cahier des charges. Appartement ensoleillé de 2 pièces au 1^{er} étage. Entrée en fonctions à convenir ou au plus tard le 1^{er} avril 1979.

Faire offres à Mme Marie Pahud, présidente, Beaupré, 1099 Carrouge VD.

Après la grève au CHUV

Dans notre numéro de juillet, nous parlions des infirmières de salle de réveil en chirurgie qui, «lassées de la légèreté de la direction générale face à leurs demandes d'ajustement d'effectif», avaient fait grève; depuis plusieurs années, le nombre d'infirmières dans la salle de réveil était insuffisant.

Résultats de cette grève? Dans les quinze jours qui l'ont suivie, on a engagé 3 infirmières supplémentaires. Bien sûr, une enquête administrative est en cours — à propos de la grève — mais on a la promesse qu'il n'y aura pas de sanction.

Théâtre

Le théâtre d'Emma Santos

Il y a deux ans, nous avions parlé dans notre journal de deux des livres d'Emma Santos: La Malcastrée, J'ai tué Emma S., l'un et l'autre livres de la folie, témoignages de la souffrance et de la dépression. Emma Santos est née à Paris en 1950; suivie en psychiatrie depuis 1967, elle a crié ses sentiments, son expérience, dans 7 livres, «les mêmes sans doute, dit-elle, car le livre ne change pas». Puis elle a joué ses propres textes à Paris, dans une mise en scène de Claude Régy.

En Suisse, c'est Gisèle Sallin qui met en scène ce long monologue, et c'est Véronique Mermoud qui interprète remarquablement (une heure et demie de scène) ces séquences de la folie; tour à tour douce, révoltée, résignée, exaspérée, calme mais angoissée, ou en proie à une agitation frénétique et effrayante... Ce «Théâtre» est d'autant plus saisissant qu'à travers ce drame intérieur s'expriment — de façon paroxysmique, il est vrai — mais s'expriment quand même toutes les douleurs, les révoltes des femmes. C'est beau et poignant.

S. Chapuis

Bienne

La conférence féminine nationale de la VPOD

La Fédération suisse du personnel des services publics organisait une conférence féminine nationale le samedi 23 septembre à Bienne. A l'ordre du jour: le droit au travail (aussi pour les femmes), assurance sociale (protection de la maternité), réduction de la durée de travail (double-journée profession/ménage), les femmes au sein de la VPOD.

Environ deux cents participantes et militantes syndicales se sont penchées sur ce programme. Il apparaît d'emblée que les thèmes choisis découlent de la situation économique actuelle. En période de récession, ce sont les femmes qui sont le plus vulnérables du côté des emplois (c'est tout juste si on leur reconnaît le droit d'occuper un poste jusqu'ici fort bien assumé!). Et puis, tout s'articule «naturellement» dans la suite des doléances. Les assurances sociales et la double journée se placèrent donc au fronton de cette journée. Il faut y ajouter le problème de la rémunération qui n'est toujours pas résolu malgré le célèbre «à travail égal, salaire égal». La récession, de ce point de vue, a encore aggravé le cas des salariées.

Refus de la nouvelle loi

La conférence de la VPOD a mis l'accent sur les revendications capables d'améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes. Pour les

uns et les autres, des aménagements différents, c'est-à-dire nouveaux, de la vie pourraient apporter de sensibles progrès quant à l'épanouissement de chacun et chacune. Parmi ces aménagements ou améliorations, citons le droit au travail pour tous et pour toutes, une réduction du temps de travail et la mise en place d'infrastructures sociales comme les crèches et les cantines. L'amélioration de la formation professionnelle des femmes est également réclamée. Ces considérations ont amené la conférence féminine nationale de la VPOD à refuser la nouvelle loi qui sera proposée au corps électoral le 4 décembre prochain. La conférence demande aux femmes de ne pas l'accepter car « elle légalise la sous-qualification des femmes ».

Protection de la maternité et fonction publique

L'initiative populaire pour la protection de la maternité a retenu l'attention des participantes qui lui accordent un soutien sans restriction. Plus, elles souhaitent que l'ensemble de la fédération s'engage activement dans cette campagne.

Dans la fonction publique on tend à restreindre les places de travail. On constate une dégradation sensible des conditions de travail. Le plein emploi est ainsi menacé, la diminution hebdomadaire des heures de travail et l'augmentation du temps de vacances en sont le corollaire. D'autre part, la qualité et la quantité des prestations dues à la population ne sont plus garanties, notamment dans les hôpitaux, les écoles et dans d'autres services d'utilité publique. La conférence conclut qu'il faut relever le plafonnement du personnel dans la fonction publique.

Délai de l'initiative pour l'égalité des droits

Le Conseil fédéral a demandé une prolongation de délai pour l'examen de l'initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. De l'avis des femmes réunies à Bienne, les inégalités sont suffisamment évidentes (et elles ont assez duré!) pour que la volonté de les faire disparaître soit enfin inscrite dans la Constitution fédérale. Elles pensent qu'il appartient maintenant au peuple suisse de se prononcer et ce, dans les plus brefs délais.

Les participantes à la conférence nationale sont bien décidées à mettre tout en œuvre pour faire aboutir leurs revendications. Il faut constater qu'elles ont su cerner les problèmes de l'heure avec lucidité et détermination.

A.-M. Steullet

Tour d'Horizon

Communautés européennes

Elles ont créé à Berlin un Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Celui-ci vient de diffuser le rapport d'un intéressant séminaire sur l'égalité des chances et la formation professionnelle. On sait que le Traité de Rome pose le principe de l'égalité. Mais dans les pays du Marché commun comme ailleurs, on constate que l'égalité est loin d'être entrée dans les faits, malgré le Traité de Rome, malgré les conventions et recommandations du BIT, de l'UNESCO, etc. Des conclusions du séminaire de septembre 1977 à Berlin, retenons ces quelques points qu'il est toujours utile de rappeler:

— parmi les causes de l'inégalité, il y a l'insuffisance de la formation professionnelle et le manque de confiance en elles-mêmes qui en découle pour les femmes;

— les cours de perfectionnement et de recyclage sont importants, mais ils doivent être précédés d'une phase préparatoire d'autoformation et d'échanges personnels qui aident les femmes à prendre conscience de leurs motivations;

— l'orientation professionnelle doit être mieux adaptée aux besoins des femmes; il faut une meilleure formation des orienteurs et une meilleure information sur les carrières dites féminines et leurs perspectives d'avenir, et sur les nouvelles carrières qui sont ouvertes aux femmes;

— il faut arriver à mieux valoriser, en cas de reprise d'un travail professionnel, l'expérience acquise par les femmes pendant la période des activités familiales;

— une action massive auprès de l'opinion publique est nécessaire;

— des recherches prospectives doivent être entreprises, en raison des changements qu'entraînent la rationalisation, le progrès technique, la restructuration dans l'agriculture et l'industrie, etc.;

— les femmes doivent prendre ces problèmes en mains elles-mêmes.

Conseil international des Femmes

La prochaine assemblée triennale aura lieu du 8 au 18 août 1979 à Nairobi. Les membres de l'ASF peuvent y participer comme « observatrices ». Parmi les personnes inscrites, le comité de l'ASF choisit la délégation officielle (10 membres), les représentantes dans les commissions du CIF jouissant de la priorité. L'assemblée sera précédée d'un séminaire, les 6 et 7 août, consacré à l'Année Internationale de l'enfant. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la section des relations internationales de l'ASF, 60 Winterthurerstr., 8006 Zurich.

Journée Mondiale de prière, 2 mars 1979

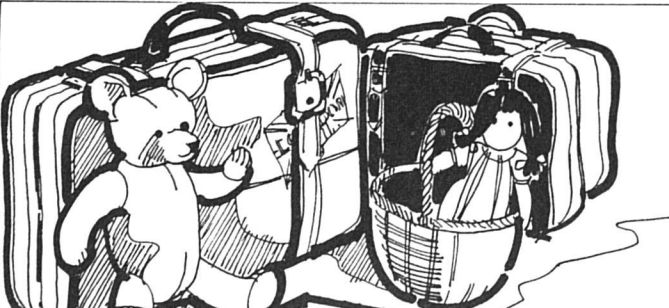
La liturgie a été préparée par des femmes africaines. Pour la faire mieux comprendre, *Schritte ins Offene*, l'excellente revue publiée par la Fédération des femmes protestantes et la Ligue des femmes catholiques, a consacré son numéro de septembre / octobre aux femmes africaines: textes, poèmes, récits, d'une part; d'autre part, des comptes-rendus du travail fait en Afrique depuis plus de vingt ans par les deux organisations féminines suisses, grâce en partie à l'offrande de la Journée mondiale de prière. De très belles illustrations tirées d'objets artisanaux et de vieux symboles Ashanti (Ghana).

Suisse

Argovie: on se souvient (voir FS de septembre) que le canton d'Argovie, dans sa réponse à la consultation fédérale, a rejeté l'initiative sur l'égalité des droits « parce qu'elle ne tient pas compte des faits donnés par la nature et ne correspond pas à notre conception de la répartition des rôles entre hommes et femmes ». Un article de la *Schw. Frauenblatt* d'octobre, rendant compte de la réponse de l'Association pour les droits de la femme à la même consultation, rappelle que la loi du 20.11.1940 régit encore l'organisation scolaire du canton d'Argovie. Elle contient notamment les dispositions suivantes:

— l'enseignement ménager et des travaux manuels pour les filles doit préparer celles-ci aux activités de leur future existence (Lebensfähigkeit) comme ménagères,

— dans les écoles professionnelles, le but de l'enseignement pour les garçons est le développement moral et professionnel et la formation civique, et pour les filles la préparation à leurs devoirs de ménagères, de mères et de citoyennes, l'accent étant mis sur l'enseignement pratique.



LONDRES
SPECIAL
"FAMILLES NOMBREUSES"
Vertes campagnes, landes sauvages, châteaux
moyenâgeux sur les "lochs" romantiques,
monuments et ponts de Londres ou villages
elisabéthains...
La Grande-Bretagne a mille visages.
Découvrez-les avec
London Air Tours
Pour votre première étape, arrêtez-vous à Londres.
Prix forfaitaire comprenant:
• 3 nuits en chambre triple avec petit déjeuner,
dûes Fr. 284.—
Alors pour vos prochaines vacances en famille
LONDRES et la GRANDE-BRETAGNE avec
London Air Tours
c'est comme ça!
64-66, rue de Lausanne - 1202 Genève
Tél. (022) 31 65 25 - 31 61 80

Publi Conseil